

## **CHARGE DE MISSION EAU ET ASSAINISSEMENT (temps complet)**

Emploi non permanent de 12 mois  
à pourvoir par voie contractuelle ou via une mise à disposition

### **CONTEXTE**

La Communauté de communes du massif du Vercors - 12 000 habitants ; 6 communes - est un territoire très attractif pour sa qualité de vie, son dynamisme et sa proximité immédiate avec l'agglomération grenobloise. La collectivité assure pleinement les compétences eau potable et assainissement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 ce qui lui permet de maîtriser l'ensemble du « petit cycle » de l'eau.

### **ACTIVITÉ/TÂCHES PRINCIPALES**

#### **Missions principales**

Sous l'autorité du Directeur de l'eau et de l'assainissement, le premier enjeu de ce poste est de consolider la mise en place de ce nouveau service public de l'eau potable et de l'assainissement. Pour cela, il s'agira de piloter les projets structurants et transversaux du service.

#### **Activités/tâches principales**

##### **Définir le mode de gestion unique du service d'eau potable et d'assainissement**

- Piloter avec le prestataire dédié la fin de l'étude portant sur le mode de gestion unique
- Organiser le séminaire des élus portant sur le choix du mode de gestion
- Accompagner le Conseil d'exploitation de la régie de l'eau et de l'assainissement pour qu'il émette son avis sur le mode de gestion unique
- Produire la délibération portant sur le mode de gestion unique qui sera soumise au conseil communautaire du 11 juillet 2025

##### **Mettre en place le comité des usagers à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025**

- Animer et accompagner le comité des usagers pour qu'il émette ses recommandations pour le mode de gestion

##### **Produire le rapport annuel sur le prix et la qualité du service rendu 2024**

- Il s'agira du premier rapport annuel à la suite du transfert des compétences eau potable et assainissement le 1<sup>er</sup> janvier 2024
- Soumettre ce rapport pour validation en conseil communautaire de septembre prochain

##### **Elaborer et mettre en place le règlement de service eau potable et assainissement unique à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025**

- en s'appuyant sur des groupes de travail technique associant élus, agents du service et agents des communes et sur le comité des usagers
- Ce règlement devra être simple dans sa rédaction et pédagogique dans son contenu

##### **Appuyer les encadrants du service**

- Piloter l'étude « Accès à l'eau » exigée par l'Agence régionale de santé
- Elaborer des dossiers spécifiques de demandes de subvention auprès de l'Agence de l'eau

## PROFIL

- Expérience confirmée en tant que cadre territorial
- Master 2 ou diplôme d'ingénieur dans le domaine de l'eau potable, de l'assainissement, du génie civil, de l'environnement, du droit des administrations, etc.  
ou Bac +2 avec 10 ans d'expérience
- Permis B

## CAPACITÉS TECHNIQUES ATTENDUES

- Connaissances de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement
- Capacité à piloter des projets associant organisation, technique et réglementation
- Capacité à mener plusieurs projets et missions de front
- Bonnes capacités d'expression écrite et oral

## QUALITÉS REQUISES

- Savoir fédérer des acteurs aux intérêts divergents
- Sens de l'organisation et flexibilité
- Esprit d'analyse et de synthèse
- Diplomatie et sens de la communication
- Ecoute et sens de l'animation

## CONDITIONS D'EMPLOI

- Poste à pourvoir par la voie contractuelle, cadre d'emploi des ingénieurs
- Poste accessible aux fonctionnaires par mise à disposition, parmi les cadres d'emploi des ingénieurs, attachés, techniciens ou rédacteurs
- Poste à temps complet
- Basé à l'Ecosite du Vercors (lieu-dit Fenat à Villard-de-Lans)
- A pourvoir dès que possible

## RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

Bases de rémunérations similaires à celles en vigueur au sein de la collectivité :

- Régime statutaire et indemnitaire en vigueur au sein de la collectivité (IFSE+CIA)
- 37h00 heures travaillées et 12 jours de RTT par an
- Tickets restaurant pris en charge à 60 % par la collectivité
- COS 38
- Participation mutuelle/prévoyance
- Télétravail possible (2 jours par semaine)
- Forfait mobilité durable

## DÉPÔT DES CANDIDATURES

Adressez votre lettre de motivation et votre CV **au format PDF** avant le 29 mars à [recrutement.ccmv@vercors.org](mailto:recrutement.ccmv@vercors.org) ou par courrier à :

Monsieur le Président de la Communauté de communes du massif du Vercors  
19 chemin de la Croix Margot  
38250 VILLARD-DE-LANS

### Protection des données personnelles :

Dans le cadre de cet appel à candidature, la Communauté de communes du massif du Vercors, responsable du traitement des recrutements, collecte vos données personnelles qui sont utilisées uniquement par ses services sur la base légale de l'intérêt légitime. En cas d'issue négative à votre candidature, vos données personnelles sont conservées dans la limite fixée par les durées légales de conservation et vous pouvez, à tout moment, en demander la destruction. En cas de candidature retenue, vos informations personnelles seront conservées selon la réglementation applicable en matière d'archives publiques pour le traitement de la gestion du personnel. Conformément au Règlement européen sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement et d'un droit de réclamation auprès de la CNIL [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr). Pour toute information ou demande d'exercice de vos droits Informatique et Libertés vous pouvez contacter [rgpd@vercors.org](mailto:rgpd@vercors.org)